

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET - ST ETIENNE

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NATIONALE DES MINES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2011-055 créant l'Unité Mixte de Recherche n° Inserm U 1059 ;

Vu la décision Inserm n° 2015-133 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1059 ;

Vu la décision Inserm n° 2016-109 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1059 ;

Vu décision Inserm n° 2021-43 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1059 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-349 nommant Monsieur Stéphane AVRIL Directeur par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1059 ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

DECIDENT :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1059 intitulée « Santé, ingénierie, biologie, Saint-Etienne » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : Monsieur Stéphane AVRIL est nommé Directeur de l'Unité jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET - ST ETIENNE

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NATIONALE DES MINES